



Norauto va créer un CSE aux moyens élargis, après la signature d'un accord par la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO

Norauto (6 000 salariés) va se doter d'un comité économique et social aux moyens élargis, après la signature mardi 24 juillet 2018 d'un accord par la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO. Le CSE comprendra 35 élus titulaires et 2 représentants par organisation syndicale. La commission santé, sécurité et conditions de travail comptera 20 membres, alors que la loi n'en prévoit que 3. Enfin, les salariés pourront s'adresser à 42 représentants de proximité. Les quatre syndicats signataires représentent près de 86 % des voix aux élections professionnelles. La CFDT a choisi de ne pas parapher le texte.

La direction de Norauto a voulu aller plus loin que le cadre légal fixant le fonctionnement du **CSE** en signant mardi 24 juillet 2018 un accord avec la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO. "Nous avons convaincu l'entreprise qu'il fallait muscler les instances pour avoir un dialogue social de qualité", indique Alain Monpeurt, délégué syndical central de la CFE-CGC, joint par AEF info vendredi 27 juillet. "L'exercice n'était pas écrit d'avance car nous avions face à nous un nouveau DG, un nouveau DRH et un nouveau représentant des relations sociales. Mais la discussion s'est accélérée quand nous avons senti que des avancées étaient possibles", développe-t-il.

- **Le futur CSE de l'enseigne de réparation automobile sera composé de 35 élus titulaires**, d'autant de suppléants, et de deux représentants par organisation syndicale.
- **La commission santé, sécurité et conditions de travail comptera 20 membres**. Ceux-ci exerceront les attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Ils participeront aux enquêtes portant sur ces sujets avec les représentants de proximité. Ils suivront une formation de 5 jours et bénéficieront d'un crédit mensuel de 30 heures de délégation pour exercer leurs missions. "Nous avons reconstitué l'équivalent du **CHSCT**, en allant beaucoup plus loin que la base légale, qui ne prévoit que trois élus pour la commission", se félicite Alain Monpeurt.

- **42 représentants de proximité** se feront le relais des salariés pour toute réclamation individuelle ou collective relative au droit du travail. Élus par les membres du CSE, ils travailleront en duo sur un secteur géographique. Ces délégués du personnel "nouvelle formule" disposeront eux aussi d'heures de délégation et suivront une formation. Ils pourront visiter les centres Norauto de leur secteur pour se rendre compte sur place des conditions de travail. Ils participeront aux enquêtes en cas d'atteinte aux droits des personnes et de danger grave et imminent.

La direction de l'entreprise ne souhaite pas s'exprimer pour le moment sur l'accord, signé au siège de Norauto à Sainghin-en-Mélantois (Nord). La CFDT ne l'a pas signé. Les signataires représentent ensemble près de 86 % des voix : la CFTC (29 %), la CFE-CGC (28 % des voix, 70 % chez les cadres et les agents de maîtrise), FO (18 %) et la CGT (11 %).